

Laval, le 8 novembre 2018

MÉMO – Modifications au réseau de compétition AA

Suite à une réunion le 27 octobre dernier, le conseil d'administration de la Fédération de soccer du Québec en est venu à une décision concernant les championnats AA. Les enjeux sont les zones de compétition, la catégorie U12 et les modalités d'inscriptions.

Les zones de compétitions et la catégorie U12

Les modifications apportées aux zones de compétitions sont les suivantes :

- Élimination de la Ligue Nord-Est.
- Intégration des régions Côte-Nord, Est-du-Québec et Saguenay Lac St-Jean à la zone Québec Métro.
- Intégration de la région Mauricie à la zone LLL.
- Intégration de la région Centre-du-Québec à la LIZ2.
- Élimination du niveau AA pour la catégorie U-12.
- Révision des modalités d'inscription, particulièrement au niveau des échéanciers (voir détails plus bas).

Les zones de compétition sont les mêmes pour toutes les catégories, juvéniles et senior

Nos valeurs d'équité et d'accessibilité nous ont guidés à travers ce processus, permettant d'en arriver à une solution qui offrira la possibilité à tous les clubs de participer à un championnat AA à la hauteur de leurs ambitions. En contrepartie, le retrait du niveau AA pour la catégorie U-12 répond à certaines appréhensions et élimine la possibilité de grands déplacements à un âge hâtif. La catégorie U-12 sera désormais niveau A pour la plus haute classe de compétition, au même titre que la catégorie U-11.

La réalité géographique du territoire québécois en est une qui est complexe et cela nous force à constamment évaluer les meilleurs moyens d'offrir un service de qualité à l'ensemble de nos membres. La Fédération de soccer du Québec est confiante que les nouvelles mesures adoptées permettront d'offrir un service juste et adéquat à toutes les équipes intéressées par le calibre AA, indépendamment de leur localisation géographique.

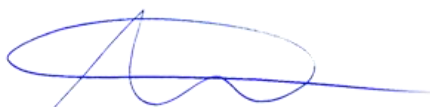
Modalités d'inscription

Afin de s'assurer de la viabilité de chaque zone de compétition et l'accessibilité de toutes les équipes à la catégorie AA, le conseil d'administration a accepté les modalités suivantes quant à l'inscription des équipes.

- Inscription et adhésion des clubs (équipes) dans les catégories juvéniles U13 à U18 faites par cahier de charges directement aux Ligues AA.
- Avant le 1er février : transmission par les clubs d'une liste prévisionnelle des équipes à inscrire en Ligues AA.
- Avant le 15 février : inscription officielle et confirmation des équipes à inscrire en Ligue AA.
- Avant le 27 février : date limite pour qu'un club puisse retirer l'inscription d'une ou plusieurs équipes de la Ligue AA sans pénalité financière.
- Rencontre prévue autour du 20 février entre les responsables de ligues AA et le directeur des compétitions de la Fédération, afin de travailler en concertation pour s'assurer de permettre à toutes les équipes inscrites de se voir offrir un service en Ligue AA indépendamment de leur localisation géographique.
- Mise en place d'un mécanisme de communication et de collaboration si une équipe est invitée à joindre un autre réseau de compétition pour s'assurer de la viabilité du réseau.

Les modalités d'inscription s'appliquent pour les équipes juvéniles uniquement.

La Fédération de soccer du Québec s'engage à faire tout en son pouvoir pour assurer une transition harmonieuse avec les régions touchées. Les impacts de ces changements seront suivis de près durant la saison 2019. Nous vous invitons à contacter vos associations régionales pour toutes questions par rapport à ces modifications.



Mathieu Chamberland
Directeur général